



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## du Conseil Municipal de Dijon

#### Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

## Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur François DESEILLE Madame Christine MARTIN Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Claire TOMASELLI Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nuray AKPINAR-**ISTIQUAM** Monsieur Franck LEHENOFF Madame Dominique MARTIN-**GENDRE** Monsieur Christophe BERTHIER Madame Nadjoua BELHADEF Madame Kildine BATAILLE Madame Delphine BLAYA Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Joël MEKHANTAR Monsieur Denis HAMEAU Madame Océane GODARD Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Bassir AMIRI Madame Mélanie BALSON Madame Catherine DU TERTRE Monsieur David HAEGY Madame Danielle JUBAN Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Monsieur Bruno DAVID Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Axel SIBERT Madame Catherine HERVIEU Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Monsieur Philippe THIRION

#### Membres absents:

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

VD20231218 30 N°30 - 1/3

**OBJET: CULTURE** 

### Régie personnalisée de La Vapeur - Subventions 2024

Par délibération du 19 décembre 2005, le conseil municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de La Vapeur.

Une convention relative à la gestion de l'équipement a été signée le 31 janvier 2006 entre la Ville et la régie. Celle-ci définit les relations conventionnelles, notamment en terme d'objectifs, de moyens financiers et humains entre la Ville et l'Établissement Public.

Afin de pérenniser la dynamique partenariale autour de cet établissement et de l'inscrire davantage en tant que tête de réseau sur le domaine des musiques actuelles, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec l'État, la Région de Bourgogne Franche-Comté, la Ville et La Vapeur pour la période 2020-2023. Celle-ci sera renouvelée durant l'année 2024.

Cette convention vise à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de La Vapeur qui se décline autour des trois volets suivants :

- Activité de diffusion consolidée par les travaux d'extension depuis la réouverture ;
- Action artistique à travers l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles ou amateurs (accès à la scène des groupes locaux et régionaux, ateliers, formations et rencontres professionnelles) ;
- Médiation culturelle et éducation artistique et culturelle via des ateliers de pratiques et les interventions éducatives sur le temps scolaire au profit des écoles dijonnaises et la mise en œuvre de projets auprès de publics empêchés, en situation de handicap ou dits éloignés de la culture.

La convention prévoit enfin que la participation financière des partenaire publics soit réétudiée pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter pour l'année 2024 une subvention d'un montant de 800 465 € concourant à financer son fonctionnement et 40 000 € pour son investissement (renouvellement d'équipement scénique et acquisition d'un logiciel comptable).

En 2024, la Ville de Dijon fait le choix d'augmenter son soutien en fonctionnement et en investissement à la Vapeur afin de lui donner les moyens de poursuivre dans de bonnes conditions sa mission de service public.

La subvention de fonctionnement sera mandatée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 500 000 € au cours du mois de décembre 2023,
- 300 465 € au cours de l'année 2024.

Quant à la subvention d'investissement, celle-ci sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

# Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- décider d'attribuer une subvention global (fonctionnement et investissement) d'un montant de 840 465 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2024 et d'approuver les modalités de versement telles que proposées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Scrutin Pour: 53 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 6

Dont 7 PROCURATION(s)

VD20231218\_30 N°30 - 2/3

Le secrétaire, Madame MONTEIRO Le Maire, Monsieur REBSAMEN

VD20231218\_30 N°30 - 3/3